

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers en exercice		21
Séance du 9 juin 2023		Nombre de conseillers présents		16
		Nombre de suffrages exprimés		19 (19 voix "POUR" dont 3 pouvoirs)
59 6 21 292	Département du Nord Commune de Haveluy			

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme. PERTOLDI Clautine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressés par M. RYCKELYNCK Jean-Paul, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion, et après, s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative de l'exercice considéré, 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	123 839,01	0,00	0,00	149 703,05	123 839,01	149 703,05
Opérations de l'exercice	434 001,95	1 705 269,91	2 429 791,12	2 734 105,64	2 863 793,07	4 439 375,55
TOTAUX	557 840,96	1 705 269,91	2 429 791,12	2 883 808,69	2 987 632,08	4 589 078,60
Résultats de clôture	0,00	1 147 428,95	0,00	454 017,57	0,00	1 601 446,52
Restes à réaliser	1 580 805,00	225 000,00	0,00	0,00	1 580 805,00	225 000,00
TOTAUX CUMULES	1 580 805,00	1 372 428,95	0,00	454 017,57	1 580 805,00	1 826 446,52
RESULTATS DEFINITIFS	208 376,05	0,00	0,00	454 017,57	0,00	245 641,52
COMPTE ANNEXE POUR						
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS						

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

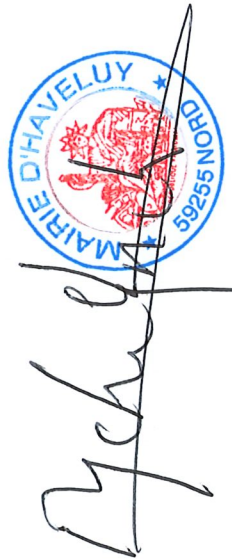
4° Voté et arrêté le résultat définitifs tels que résumés ci-dessus.

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. PERTOLDI C. - MURCIA B - MAYEUX M. - FERAHTIA A. - DHAUSSY L. -
LEBBADER D. - CARLIER N. - GIRARD J.C. - LEFEBVRE B. - PLANTIN M.F. - CLOSSE E. - GLORIA D. -
BUONGIORNO G. - KRYSZTOF J. - CHATELLAIN J. - DELBECQ D.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la sous-Préfecture le 14/06/2023
Publiée au netifiée le 14/06/2023
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,

Sceau de la mairie



La secrétaire,

M.MAYEUX

Pour expédition conforme
Le président



(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultat de clôture" et "résultats définitifs".